

# La Maison-Dieu : cahiers de pastorale liturgique

Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle (France). Auteur du texte. La Maison-Dieu : cahiers de pastorale liturgique. 1983-07-01.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

## CAPUT I

### DE PRINCIPIIS GENERALIBUS AD SACRAM LITURGIAM INSTAURANDAM ATQUE FOVENDAM

#### *I. DE SACRAE LITURGIAE NATURA EIUSQUE MOMENTO IN VITA ECCLESIAE*

5. Deus, qui «omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire» (*1 Tim.* 2, 4), «multifariam multisque modis olim loquens patribus in prophetis» (*Hebr.* 1, 1), ubi venit plenitudo temporis, misit Filium suum, Verbum carnem factum, <sup>a</sup> SPIRITU SANCTO UNCTUM, ad evangelizandum pauperibus, ad sanandos contritos corde<sup>8</sup>, «medicum carnalem et spiritualem»<sup>9</sup>, Mediatorem Dei et hominum<sup>10</sup>. Ipsi namque humanitas, in unitate personae Verbi, fuit <sup>b</sup> INSTRUMENTUM nostrae salutis. Quare in *Christo* «nostrae reconciliationis processit perfecta placatio, et divini cultus nobis est indita plenitudo»<sup>11</sup>.

---

8. Cf. *Is.* 61, 1; *Lc.*, 4, 18.

9. S. IGNATIUS ANTIOCHENUS, *Ad Ephesios*, 7, 2 : ed. F.X. Funk, *Patres Apostolici*, I, Tubingae, 1901, p. 218.

10. Cf. *1 Tim.* 2, 5.

11. *Sacramentarium Veronense (Leonianum)* : ed. C. Mohlberg, Romae 1956, n. 1265, p. 162.

---

5.[1.] <sup>a</sup> Spiritu Sancto unctionem, *add.*

<sup>b</sup> causa

## CHAPITRE PREMIER

# PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LA RESTAURATION ET LE PROGRÈS DE LA LITURGIE

## *I. NATURE DE LA LITURGIE ET SON IMPORTANCE DANS LA VIE DE L'ÉGLISE*

*L'œuvre du salut accomplie par le Christ*

5. Dieu, qui «veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité» (I Tim., 2, 4), lui qui «souvent dans le passé, a parlé à nos pères par les prophètes sous des formes fragmentaires et variées» (Hebr., 1, 1), lorsque les temps furent accomplis, a envoyé son Fils, le Verbe fait chair, consacré par l'onction de l'Esprit Saint, pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, pour guérir les cœurs brisés<sup>8</sup>, comme un «médecin à la fois charnel et spirituel»<sup>9</sup>, le Médiateur entre Dieu et les hommes<sup>10</sup>. Car c'est son humanité, dans l'unité de la personne du Verbe, qui fut l'instrument de notre salut. C'est pourquoi dans le Christ «est apparue la parfaite rançon de notre réconciliation, et la plénitude du culte divin est entrée chez nous»<sup>11</sup>.

---

8. Cf. Is., 61, 1; Luc, 4, 18.

9. SAINT IGNACE D'ANTIOCHE, *Aux Ephésiens*, 7, 2. Ed. F.X. Funk, *Patres Apostolici*, I, Tübingen, 1901, p. 218 [SC 10, pp. 64-65].

10. Cf. 1 Tim., 2, 5.

11. *Sacramentaire de Vérone (Leonianum)*. Ed. C. Mohlberg, Rome, 1956, n. 1265, p. 162.

Hoc autem humanae Redemptionis et perfectae Dei glorificationis opus, cui divina magnalia in populo Veteris Testamenti praeluserant, adimplevit Christus Dominus, praecipue per suae beatae Passionis, ab inferis Resurrectio- nis et gloriosae Ascensionis paschale mysterium, <sup>c</sup> quo «*mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit*»<sup>12</sup>. *Nam de latere Christi in cruce dormientis ortum est «totius Ecclesiae mirabile sacramentum»*<sup>13</sup>.

---

12. Praefatio paschalis in Missali romano. [Missale Romanum 1970 : Praefatio paschalis I].

13. Cf. S. AUGUSTINUS, *Enarr. in Ps. 138*, 2 : Corpus Christianorum 40, Turnholti 1956, p. 1991 ; et orationem post secundam lectionem Sabbati sancti, in Missali Romano, ante instaurationem Hebdomadae sanctae. [Missale Romanum 1970 : Oratio post lectionem VII Vigiliae paschalis].

---

<sup>c</sup> ex quo Ecclesia nascitur, crescit et nutritur.

---

*Du rapport de Mgr Martin :  
(30<sup>e</sup> Congrégation générale, 29 novembre 1962) :*

«Quelques-uns proposent qu'il soit fait mention du Saint-Esprit. La commission accueille volontiers cette suggestion. On ajoute ainsi une mention du Saint-Esprit aux endroits suivants : au n. 1 [du schéma, devenu 5], il est dit : “le Verbe fait chair, consacré par l'onction de l'Esprit Saint”. La citation est faite d'après le texte des Actes des Apôtres, 10, 38. Au n. 2 [du schéma, devenu 6], il est dit : “Il envoya les Apôtres, remplis de l'Esprit Saint” [et à la fin :] “par la vertu de l'Esprit Saint”.

Cette œuvre de la rédemption des hommes et de la parfaite glorification de Dieu, à quoi avaient préludé les grandes œuvres divines dans le peuple de l'Ancien Testament, le Christ Seigneur l'a accomplie principalement par le mystère pascal de sa passion bienheureuse, de sa résurrection du séjour des morts et de sa glorieuse ascension ; mystère pascal par lequel «en mourant, il a détruit notre mort ; et en ressuscitant, il nous a rendu la vie »<sup>12</sup>. Car c'est du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né «l'admirable sacrement de l'Église tout entière»<sup>13</sup>.

---

12. Préface de Pâques, dans le missel romain. [MR 1970 : préface de Pâques I].

13. Cf. S. AUGUSTIN, *Commentaire sur les psaumes : Enarr. in Ps. 138*, 2 : Corpus christianorum 40, Turnout 1956, p. 1991 ; et oraison suivant la 2<sup>e</sup> leçon du Samedi saint, dans le missel romain, avant la réforme de la Semaine sainte. [MR 1970 : prière suivant la 7<sup>e</sup> lecture de la Veillée pascale].

---

Au lieu de dire que “l'humanité du Christ fut la cause de notre salut”, on dit qu'elle fut “l'instrument de notre salut”. La doctrine ainsi exprimée sur l'humanité du Christ comme instrument de notre salut est traditionnelle : on la trouve déjà chez les Pères, elle est reçue par tous les théologiens, même s'ils ne s'accordent pas entre eux sur la manière dont l'humanité du Christ est instrument de salut.

On a supprimé à la fin : [le mystère pascal] “par lequel l'Église naît, grandit et se nourrit”, pour ne pas paraître dire que l'Église naît non de la mort du Christ en croix mais aussi de sa résurrection et de son ascension. D'où la proposition d'une nouvelle formule : après “le mystère pascal”, on ajoute une citation de la préface de Pâques (...). Ainsi en peu de mots est expliqué ce qu'est le mystère pascal et cela avec les paroles mêmes de la liturgie. Ensuite, sur la naissance de l'Église, le texte est inspiré de l'encyclique *Divinum illud munus* [AAS 29, 1896, 649] : “Du côté du Christ mourant sur la croix est né l'admirable sacrement de l'Église tout entière”. De ce fait, la même expression a été enlevée du début de l'article suivant. » (ACV II, I/3, 703-704).

6. *Ideoque, sicut Christus missus est a Patre, ita et ipse Apostolos, <sup>a</sup> repletos Spiritu Sancto, misit, non solum ut, praedicantes Evangelium omni creaturae<sup>14</sup>, annuntiarent Filium Dei morte sua <sup>b</sup> et resurrectione nos a potestate satanae<sup>15</sup> et a morte liberasse et in regnum Patris transtulisse, sed etiam ut, quod annuntiabant, opus salutis per <sup>c</sup> SACRIFICIUM ET Sacramenta, circa quae <sup>d</sup> tota vita liturgica vertit, exercent. Sic per Baptismum homines paschali Christi mysterio inseruntur: commortui, conseputi, conresuscitati<sup>16</sup>; spiritum accipiunt adoptionis filiorum, «<sup>e</sup> in quo clamamus: Abba, Pater» (Rom. 8, 15), et ita fiunt veri adoratores, quos Pater quaerit<sup>17</sup>. Similiter quotiescumque dominicam cenam manducant, mortem Domini annuntiant donec veniat<sup>18</sup>. Idcirco, ipso die Pentecostes, quo Ecclesia mundo apparuit, «qui receperunt sermonem» Petri «baptizati sunt». Et «erant perseverantes in doctrina Apostolorum et communicatione fractionis panis et orationibus... collaudantes Deum et*

14. Cf. *Mc.* 16, 15.

15. Cf. *Act.* 26, 18.

16. Cf. *Rom.* 6, 4; *Eph.*, 2, 6; *Coloss.*, 3, 1; *2 Tim.*, 2, 11.

17. Cf. *Io.* 4, 23.

18. Cf. *1 Cor.* 11-26.

6 [2.] <sup>a</sup> eorumque successores, *om.*; repletos Spiritu Sancto, *add.*

<sup>b</sup> nos a potestae satanae et a morte liberasse, ac resurrectione sua in regnum Patris transtulisse,

<sup>c</sup> sacrificium et *add.*,

<sup>d</sup> vita liturgica ordinatur,

<sup>e</sup> «in quo... (Rom. 8, 15)» *add.*

*L'œuvre du salut continuée par l'Église  
s'accomplit dans la liturgie*

6. C'est pourquoi, de même que le Christ fut envoyé par le Père, ainsi lui-même envoya ses Apôtres, remplis de l'Esprit Saint, non seulement pour que, proclamant la Bonne Nouvelle à toute la création<sup>14</sup>, ils annoncent que le Fils de Dieu, par sa mort et sa résurrection, nous a délivrés du pouvoir de Satan<sup>15</sup> ainsi que de la mort, et nous a transférés dans le royaume de son Père, mais aussi afin qu'ils exercent cette œuvre de salut qu'ils annonçaient, par le sacrifice et les sacrements autour desquels gravite toute la vie liturgique. C'est ainsi que par le baptême les hommes sont greffés sur le mystère pascal du Christ : morts avec lui, ensevelis avec lui, ressuscités avec lui<sup>16</sup>; ils reçoivent l'Esprit qui fait de nous des fils «et en qui nous crions vers le Père en l'appelant : Abba ! » (Rom., 8, 15), et ils deviennent ainsi ces vrais adorateurs que recherche le Père<sup>17</sup>. Semblablement, chaque fois qu'ils mangent la Cène du Seigneur, ils proclament sa mort jusqu'à ce qu'il vienne<sup>18</sup>. C'est pourquoi, le jour même de la Pentecôte où l'Église apparut au monde, «ceux qui accueillirent la parole» de Pierre «furent baptisés». Et ils étaient «fidèles à écouter l'enseignement des Apôtres, à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux

---

14. Cf. Marc, 16, 15.

15. Cf. Act., 26, 18.

16. Cf. Rom., 6, 4; Eph., 2, 6; Col., 3, 1; 2 Tim., 2, 11.

17. Cf. Jean, 4, 23.

18. Cf. 1 Cor., 11, 26.

---

*Du rapport de Mgr Martin :*

«Après la mention ajoutée de l'Esprit Saint : “il envoya ses Apôtres, remplis de l'Esprit Saint”, on omet les mots : “et leurs successeurs”, car il faut distinguer la mission des Apôtres et la mission de leurs successeurs, ainsi que les grâces données aux Apôtres et les grâces données à leurs successeurs.

habentes gratiam ad omnem plebem» (*Act.* 2, 41-47). Numquam *exinde* omisit Ecclesia quin in unum conveniret ad paschale mysterium celebrandum : legendo *ea* «in omnibus Scripturis quae de ipso erant» (*Lc.* 24, 27), Eucharistiam celebrando in qua «mortis eius victoria et triumphus repraesentatur»<sup>19</sup>, et simul gratias agendo «Deo super inenarrabili dono» (*2 Cor.* 9, 15) in Christo Iesu, «in laudem gloriae eius» (*Eph.* 1, 12), <sup>t</sup> **PER VIRTUTEM SPIRITUS SANCTI.**

---

19. CONC. TRID. Sess. XIII, 11 oct. 1551, Decr. *De ss. Eucharist.*, c. 5 : Concilium Tridentinum, *Diariorum, Epistolarum, Tractatuum nova collectio*, ed. Soc. Goerresiana, t. VII. *Actorum pars IV*, Friburgi Brisgoviae 1961, p. 202.

---

<sup>t</sup>per virtutem Spiritus Sancti. *add.*

prières... louant Dieu et trouvant un bon accueil auprès de tout le peuple» (Actes, 2, 41-47). Jamais, dans la suite, l'Église n'omit de se réunir pour célébrer le mystère pascal : en lisant «dans toutes les Écritures ce qui le concernait» (Luc, 24, 27), en célébrant l'eucharistie dans laquelle est «représentée la victoire et le triomphe de sa mort»<sup>19</sup> et en même temps en rendant grâces «à Dieu pour son don ineffable» (2 Cor., 9, 15) dans le Christ Jésus, «pour la louange de sa gloire» (Ephés., 1, 12) par la vertu de l'Esprit Saint.

---

19. Conc. de Trente, session XIII, 11 octobre 1551, *Décret sur la sainte Eucharistie*, ch. 5 : *Concilium Tridentinum, Diariorum, Actorum, Epistolarum, Tractatuum nova collectio*, Ed. Goerres Gesellschaft, t. VIII. *Actorum pars IV*, Fribourg-en-Brisgau, 1961, p. 202 [COD, p. 672].

---

Au lieu de “par sa mort... il nous a délivrés de la mort... et par sa résurrection il nous a transférés dans le royaume de son Père”, il est dit : “par sa mort et sa résurrection... il nous a délivrés de la mort et transférés dans le royaume de son Père”, pour ne pas laisser entendre comme une distinction entre l’effet de la mort et l’effet de la résurrection, distinction qui n’est pas réellement fondée.

Au lieu de “ils exercent l’œuvre de salut qu’ils annonçaient, par les sacrements”, il est dit : “ils exercent l’œuvre de salut qu’ils annonçaient, par le sacrifice et les sacrements autour desquels gravite toute la vie liturgique”. L’addition du terme “sacrifice” n’était pas de fait nécessaire, car l’Eucharistie est un vrai sacrifice dans l’ordre sacramental, mais il ne faudrait pas que l’on fasse peu de cas du sacrifice de la messe en disant seulement : “par les sacrements” (...) (ACV II, I/3, 704).

7. Ad tantum vero opus perficiendum, Christus Ecclesiae suae semper adest, praesertim in actionibus liturgicis.

<sup>a</sup> PRAESENS ADEST IN MISSAE SACRIFICIO CUM IN MINISTRI PERSONA, « IDEM NUNC OFFERENS SACERDOTUM MINISTERIO, QUI SEIPSUM TUNC IN CRUCE OBTULIT »<sup>20</sup>, TUM MAXIME SUB SPECIEBUS EUCHARISTICIS. PRAESENS ADEST VIRTUTE SUA IN SACRAMENTIS, ITA UT CUM ALIQUIS BAPTIZAT, CHRISTUS IPSE BAPTIZET<sup>21</sup>. PRAESENS ADEST IN VERBO SUO, SICQUIDEM IPSE LOQUITUR DUM SACRAE SCRIPTURAE IN ECCLESIA LEGUNTUR. PRAESENS ADEST DENIQUE DUM SUPPLICAT ET PSALLIT ECCLESIA, IPSE QUI PROMISIT : « Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum (Mt. 18, 20).

<sup>b</sup> *Reapse tanto in opere, quo Deus perfecte glorificatur, et homines sanctificantur*, Christus Ecclesiam, sponsam suam dilectissimam, sibi semper consociat, <sup>c</sup> QUAE DOMINUM SUUM INVOCAT ET PER IPSUM AETERNO PATRI CULTUM TRIBUIT.

20. CONC. TRID, Sess. XXII, 17 sept. 1562, Doctr. *De ss. Missa sacrific.*, c. 2 : Concilium Tridentinum, *ed. cit.*, t. VIII. *Actorum pars V* Friburgi Brisgoviae 1919, p. 960.

21. Cf. S. AUGUSTINUS, *In Ioannis Evangelium Tractatus VI*, Cap. 1, n. 7 : PL 35, 1428.

7 [3.] <sup>a</sup> ipse qui promisit : « ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum » (Mt. 18, 20). Ipse est qui loquitur dum verba sacrae Scripturae in Ecclesia leguntur et explicantur ; qui opus salutis, quod degens in terra patraverat, in Sacramentis pergit ; ipse denique nunc in Sacrificio Missae se offert « sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in Cruce obtulit ».

<sup>b</sup> In hoc opere perfectae Dei glorificationis et hominum sanctificationis perficiendo, Christus Ecclesiam, Sponsam suam dilectissimam, sibi semper consociat.

<sup>c</sup> quae... tribuit, *add.*

*Présence du Christ dans la liturgie*

7. Pour l'accomplissement d'une si grande œuvre, le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe<sup>20</sup>, et dans la personne du ministre, « étant le même qui s'offre maintenant par le ministère des prêtres, et qui s'offrit alors lui-même sur la croix » et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent, par sa vertu, dans les sacrements au point que, lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise<sup>21</sup>. Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Il est là présent enfin lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : « Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux » (Math., 18, 20).

Effectivement, pour l'accomplissement de cette grande œuvre par laquelle Dieu est parfaitement glorifié et les hommes sanctifiés, le Christ s'associe toujours l'Église, son Épouse bien-aimée, qui l'invoque comme son Seigneur et qui passe par lui pour rendre son culte au Père éternel.

---

20. Concile de Trente, sess. XXII, 17 septembre 1562, *Doctrine sur le saint sacrifice de la messe*, ch. 2 : Concilium Tridentinum. Ed. cit., t. VIII. *Actorum pars V*, Fribourg-en-Brisgau, 1919, p. 960. [COD, p. 709].

21. Cf. S. AUGUSTIN, *In Ioannis Evangelium Tractatus VI*, chap. I<sup>er</sup>, n. 7; P.L., XXXV, 1428.

Merito igitur Liturgia habetur *veluti Iesu Christi sacerdotalis munera exercitatio*, in qua *per signa sensibilia significatur et modo singulis proprio efficitur sanctificatio hominis*, et a mystico Iesu Christi Corpore, Capite nempe eiusque membris, integer cultus publicus exercetur.

Proinde omnis liturgica celebratio, utpote opus Christi sacerdotis, eiusque Corporis, quod est Ecclesia, est actio sacra praecellenter, *cuius efficacitatem eodem titulo eodemque gradu nulla alia actio Ecclesiae adaequat.*

*Du rapport de Mgr Martin :*

« ... Ceux qui font des objections au texte amendé n'ont pas remarqué qu'il coïncide en substance avec le texte du pape Pie XII dans l'encyclique *Mediator Dei* (AAS 39 [1947], 528), comme le montre la double transcription suivante :

*Mediator Dei*

Le Christ est là présent dans le Saint Sacrifice de l'autel, et dans la personne de son ministre, et au plus haut point sous les espèces eucharistiques ;

il est là présent dans les sacrements par sa vertu, qu'il leur infuse pour qu'ils soient des instruments efficaces de sainteté ;

*Schéma amendé*

Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre, "étant le même qui s'offre maintenant par le ministère des prêtres, et qui s'offrit alors lui-même sur la croix" et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques.

Il est là présent, par sa vertu, dans les sacrements au point que, lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise.

Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures.

C'est donc à juste titre que la liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles, ce qui se réalise d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres.

Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré.

---

il est là présent enfin dans les louanges et les supplications adressées à Dieu, suivant la parole [du Christ] : "Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux."

Il est là présent enfin lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : "Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux." »

1) De cette juxtaposition il ressort que le texte du schéma n'a en propre que ce qui se réfère à la lecture de l'Écriture Sainte dans l'Église, ce qui n'a soulevé de grave difficulté chez personne et dont nous parlerons ensuite.

2) Si les difficultés que l'on soulève autour de la première phrase avaient de la valeur, elles devraient se porter aussi contre le texte de Pie XII.

3) (...) Une proposition avait été faite dans le sein de la Commission, mais par inadvertance elle ne fut pas introduite dans le texte, malgré une approbation unanime : "étant le même qui s'offre maintenant par le ministère des prêtres, et qui s'offrit alors lui-même sur la croix". [Cette citation du Concile de Trente est replacée dans le texte, mais après la mention du ministre et non après celle des espèces eucharistiques] parce qu'elle explique la manière dont le Christ est présent dans la personne du ministre, et qu'elle concerne évidemment la première partie de la proposition.

8. In terrena Liturgia caelestem illam *praegustando* *participamus*, quae in sancta civitate Iesuralem, ad quam *peregrini tendimus*, celebratur, ubi Christus est in dextera Dei sedens, sanctorum minister et tabernaculi veri<sup>22</sup>; cum omni militia caelestis exercitus hymnum gloriae Domino canimus; memoriam Sanctorum venerantes partem aliquam et societatem cum *iis* speramus; Salvatorem exspectamus Dominum nostrum Iesum Christum, donec ipse *apparebit* vita nostra, et nos *apparebimus* cum ipso in gloria<sup>23</sup>.

22. Cf. *Apoc.*, 21, 2; *Coloss.*, 3, 1; *Hebr.* 8, 2.

23. Cf. *Philipp.* 3, 20; *Coloss.* 3, 4.

Nous avons ainsi introduit dans le texte cette modification déjà approuvée par la Commission avant que le texte ne soit soumis au vote, sans demander un vote spécial aux Pères conciliaires, puisque la chose est évidente de soi (...).

Selon la tradition liturgique, il est dit du Christ qu'il parle lorsque les Écritures sont lues, et l'on célèbre même la présence du Christ dans l'Évangile, surtout dans les liturgies orientales (...).

[L'Église] "qui l'invoque [le Christ] comme son Seigneur" (...). Il est certain que la liturgie invoque en premier lieu et principalement le Père par le Christ ; mais les documents du Magistère (cf. l'enc. *Mystici Corporis* : AAS 33 [1943], 236 et l'enc. *Mediator Dei* : AAS 39 [1947], 528) sont en accord avec la tradition liturgique, si bien qu'on peut dire que la prière adressée au Christ est aussi traditionnelle dans le culte de l'Église. » (ACV II, I/3, 704-705).

---

*La liturgie terrestre,  
avant-goût de la liturgie céleste*

8. Dans la liturgie terrestre, nous participons par un avant-goût à cette liturgie céleste qui se célèbre dans la sainte cité de Jérusalem à laquelle nous tendons comme des voyageurs, où le Christ est assis à la droite de Dieu, après avoir accompli le service du Sanctuaire et de la véritable Tente<sup>22</sup> ; avec toute l'armée des puissances d'en haut, nous chantons au Seigneur l'hymne de gloire ; en vénérant la mémoire des saints, nous espérons être admis dans leur communauté ; nous attendons comme Sauveur notre Seigneur Jésus Christ, jusqu'à ce qu'il paraisse, lui notre vie, et alors nous aussi, nous paraîtrons avec lui en pleine gloire<sup>23</sup>.

---

22. Cf. Apoc., 21, 2; Coloss., 3, 1; Hébr., 8, 2.

23. Cf. Phil., 3, 20; Coloss., 3, 4.

**9. Sacra Liturgia non explet totam actionem Ecclesiae;**  
nam antequam homines ad Liturgiam accedere possint, necesse est ut ad fidem et conversionem vocentur : « Quomodo invocabunt in quem non crediderunt ? Aut quomodo credent ei quem non audierunt. Quomodo autem audient sine praedicante ? Quomodo vero praedicabunt nisi mittantur ? » (Rom. 10, 14-15).

*Quare Ecclesia non credentibus p[ro]aeconium salutis annuntiat, ut omnes homines solum Deum verum et quem misit Iesum Christum cognoscant et a viis suis convertantur, paenitentiam agentes<sup>24</sup>. Credentibus vero semper fidem et paenitentiam praedicare debet, eos *praeterea* debet ad Sacra[m]enta disponere, docere servare omnia quaecumque mandavit Christus<sup>25</sup>, et allicere ad omnia opera caritatis, pietatis et apostolatus, quibus *operibus* manifestum *fiat christifideles* de hoc mundo quidem non esse, sed tamen esse lucem mundi *eosdemque* Patrem glorificare coram hominibus.*

24. Cf. *Io.* 17, 3; *Lc.* 24, 27; *Act.* 2, 38.

25. Cf. *Mt.* 28, 20.

9 [5.] <sup>a</sup> est tamen in suo centro, quod est divinum Eucharistiae Sacrificium, culmen ad quod omnia tendere debent, et simul fons a quo omnia procedunt *om.*

*L'activité de l'Église  
n'est pas uniquement liturgique*

9. La liturgie ne remplit pas toute l'activité de l'Église ; car, avant que les hommes puissent accéder à la liturgie, il est nécessaire qu'ils soient appelés à la foi et à la conversion : « Comment invoquer le Seigneur sans avoir d'abord cru en lui ? Comment croire en lui sans avoir entendu sa parole ? Comment entendre si personne ne l'a proclamée ? Et comment proclamer sans être envoyé ? » (Rom., 10, 14-15).

C'est pourquoi l'Église annonce aux non-croyants la proclamation du salut, pour que tous les hommes connaissent le seul vrai Dieu, et Celui qu'il a envoyé, Jésus Christ, et pour qu'ils changent de conduite en faisant pénitence<sup>24</sup>. Quant aux croyants, elle doit toujours leur prêcher la foi et la pénitence ; elle doit en outre les disposer aux sacrements, leur apprendre à garder tous les commandements du Christ<sup>25</sup>, et les engager à toutes les œuvres de charité, de piété et d'apostolat pour manifester par ces œuvres que, si les chrétiens ne sont pas de ce monde, ils sont pourtant la lumière du monde, et ils rendent gloire au Père devant les hommes.

---

24. Cf. Jean, 17, 3 ; Luc, 24, 27 ; Act., 2, 38.

25. Cf. Matth., 28, 20.

**10.** <sup>a</sup> ATTAMEN LITURGIA EST CULMEN AD QUOD ACTIO ECCLESIAE TENDIT ET SIMUL FONS UNDE OMNIS EIUS VIRTUS EMANAT. *Nam* labores apostolici ad id <sup>b</sup> ordinantur *ut omnes, per fidem et Baptismum filii Dei facti*, in unum convenient, in medio Ecclesiae Deum laudent, <sup>c</sup> SACRIFICIUM PARTICIPENT et cenam dominicam manducent.

Vicissim, ipsa Liturgia impellit fideles ut « sacramentis paschalibus » satiati fiant « pietate concordes »<sup>26</sup>; orat ut « vivendo teneant quod fide percepérunt »<sup>27</sup>; renovatio vero foederis Domini cum hominibus in Eucharistia *fideles* in urgentem caritatem Christi trahit *et accedit*. Ex Liturgia ergo, praecipue ex Eucharistia, *ut e* fonte, gratia *in nos* derivatur et maxima cum efficacia obtinetur illa in Christo hominum sanctificatio et Dei glorificatio, ad quam, uti ad finem, omnia alia Ecclesiae opera *contendunt*.

26. Postcommunio Vigiliae Paschalis et dominicae Resurrectionis. [*Missale Romanum* 1971 : Post communionem Vigiliae paschalis].

27. Oratio Missae feriae III infra octavam Paschae. [*Missale Romanum* 1970 : Collecta feriae II infra octavam Paschae].

---

10 [6.] <sup>a</sup> Attamen... emanat *add.*

<sup>b</sup> tendunt, ut qui receperunt fidem et paenitentiam egerunt filii Dei fiant per Baptismum

<sup>c</sup> Sacrificium participant *add.*

*La liturgie, et surtout l'eucharistie,  
source première de la grâce*

**10.** Toutefois, la liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. Car les travaux apostoliques visent à ce que tous, devenus enfants de Dieu par la foi et le baptême, se rassemblent, louent Dieu au milieu de l'Église, participent au sacrifice et mangent la Cène du Seigneur.

En revanche, la liturgie elle-même pousse les fidèles, rassasiés des «mystères de la Pâque», à n'avoir plus «qu'un seul cœur dans la piété»<sup>26</sup>; elle prie pour «qu'ils soient fidèles toute leur vie au sacrement qu'ils ont reçu dans la foi»<sup>27</sup>; et le renouvellement dans l'Eucharistie de l'alliance du Seigneur avec les hommes attire et enflamme les fidèles à la charité pressante du Christ. C'est donc de la liturgie, et principalement de l'Eucharistie, comme d'une source, que la grâce découle en nous et qu'on obtient avec le maximum d'efficacité cette sanctification des hommes dans le Christ, et cette glorification de Dieu, que recherchent, comme leur fin, toutes les autres œuvres de l'Église.

26. Postcommunion de la vigile pascale et du dimanche de Pâques. [MR 1970 : prière après la communion à la Veillée pascale].

27. Oraison du mardi de Pâques. [MR 1970 : collecte du lundi de Pâques].

---

*Du rapport de Mgr Martin :*

«... La première phrase est à interpréter selon les règles herméneutiques ordinaires, à la lumière du contexte soit du Préambule (art. 2), soit surtout du ch. 1, art. 10. *Ce dernier texte est le contexte immédiat et explicatif de cette phrase.* Car, en conclusion générale, il répète, quoique avec d'autres mots, ce que la phrase au début de l'article dit à la manière d'une thèse qui

procedere. Mentre le regole di  
ordine di un rito sono:

11. <sup>a</sup> Ut haec tamen plena efficacitas habeatur, necessarium est ut fideles cum recti animi dispositionibus ad sacram Liturgiam accedant, mentem suam voci *accommodent*, et supernae gratiae cooperentur, ne eam in vacuum recipient<sup>28</sup>. Ideo *sacris* pastoribus advigilandum est ut in actione liturgica non solum observentur leges ad validam et licitam celebrationem, sed ut fideles *scienter*, actuose et fructuose *eandem* participant.

11. <sup>a</sup> Ut haec tamen plena efficacitas habeatur, necessarium est ut fideles cum recti animi dispositionibus ad sacram Liturgiam accedant, mentem suam voci *accommodent*, et supernae gratiae cooperentur, ne eam in vacuum recipient<sup>28</sup>. Ideo *sacris* pastoribus advigilandum est ut in actione liturgica non solum observentur leges ad validam et licitam celebrationem, sed ut fideles *scienter*, actuose et fructuose *eandem* participant.

28. Cf. 2 Cor. 6, 1.

11 [7.] <sup>a</sup> 'Ex his necessarium esse appetet ut

demande à être expliquée ensuite. (...) Que la liturgie soit sommet et source, cela doit être compris dans le texte comme de la liturgie en général, c'est-à-dire dans toute sa réalité concrète, mais en premier lieu en tant qu'elle a pour centre l'Eucharistie. L'Eucharistie, en effet, n'appartient pas à la liturgie d'une manière secondaire et accidentelle, mais essentielle (...).

[Dans la 2<sup>e</sup> phrase] l'expression "participer au sacrifice" se rapporte à la participation active des fidèles dans le rite de la célébration, participation que souhaite avec force le Concile, tandis que l'expression "manger la Cène du Seigneur" se rapporte à la communion.» (ACV II, I/3, 706).

---

### *Nécessité des dispositions personnelles*

**11.** Mais, pour obtenir cette pleine efficacité, il est nécessaire que les fidèles accèdent à la liturgie avec les dispositions d'une âme droite, qu'ils harmonisent leur âme avec leur voix, et qu'ils coopèrent à la grâce d'en haut pour ne pas la recevoir en vain<sup>28</sup>. C'est pourquoi les pasteurs doivent être attentifs à ce que dans l'action liturgique, non seulement on observe les lois d'une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse.

---

28. Cf. 2 Cor., 6, 1.

**12.** <sup>a</sup> *Vita tamen spiritualis non unius sacrae Liturgiae participatione continetur. CHRISTIANUS ENIM AD COMMUNITER ORANDUM VOCATUS, NIHLOMINUS DEBET ETIAM INTRARE IN cubiculum suum ut Patrem in abscondito oret<sup>29</sup>, immo, docente Apostolo, sine intermissione orare<sup>30</sup>. Et ab eodem Apostolo docemur mortificationem Iesu semper circumferre in corpore nostro, ut et vita Iesu manifestetur in carne nostra mortali<sup>31</sup>. Quapropter Dominum in <sup>b</sup> *Missae Sacrificio precamur* ut, «hostiae spiritualis oblatione suscepta, nosmetipsos» sibi perficiat «munus aeternum»<sup>32</sup>.*

29. Cf. *Mt.* 6, 6.

30. Cf. *1 Thess.* 5, 17.

31. Cf. *2 Cor.* 4, 10-11.

32. Secreta feriae II infra octavam Pentecostes. [*Missale Romanum* 1970 : Super oblata sabbati post dominicas II, IV et VI Paschae.]

---

12 [8.] <sup>a</sup> Multum vero abest ut sacra Liturgia totam vitam spiritualem amplectatur. Etsi enim christianus quandoque ad orandum in communi vocatur, quandoque tamen invitatur ad intrandum.

<sup>b</sup> *Missa exoramus.*

*Nécessité de la piété extra-liturgique*

12. Cependant, la vie spirituelle n'est pas enfermée dans la participation à la seule liturgie. Car le chrétien est appelé à prier en commun : néanmoins, il doit aussi entrer dans sa chambre pour prier le Père dans le secret<sup>29</sup>, et, même, enseigne l'Apôtre, il doit prier sans relâche<sup>30</sup>. Et l'Apôtre nous enseigne aussi à toujours porter dans notre corps la mort de Jésus, pour que la vie de Jésus, elle aussi, soit manifestée dans notre existence mortelle<sup>31</sup>. C'est pourquoi dans le sacrifice de la messe nous demandons au Seigneur « d'accepter le sacrifice spirituel de l'eucharistie » et « de faire de nous-mêmes une éternelle offrande »<sup>32</sup>.

---

*Cf. le rapport de Mgr Martin :*

Le schéma mettait en parallèle la prière communautaire et la prière privée (*quando..., quando*). Le texte adopté insiste plus fortement sur la prière privée (*nihilominus debet etiam*, au lieu de *invitatur*). « L'adverbe *nihilominus* a été ajouté pour qu'il apparaisse mieux que la prière en commun ne suffit pas au chrétien » (ACV II, I/3, 707).

---

29. Cf. Matth., 6, 6.

30. Cf. 1 Thess., 5, 17.

31. Cf. 2 Cor., 4, 10-11.

32. Secrète du lundi de Pentecôte. [MR 1970 : prière sur les offrandes, le samedi de la 2<sup>e</sup>, de la 4<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> semaine du Temps pascal].

13. Pia populi christiani exercitia, *dummodo* legibus <sup>a</sup> et normis Ecclesiae conformia sint, valde commendantur, praesertim cum de mandato <sup>b</sup> *Apostolicae* Sedis fiunt.

Speciali quoque dignitate gaudent sacra Ecclesiarum particularium exercitia, quae de mandato Episcoporum celebrantur, secundum consuetudines aut libros legitime approbatos.

Ita vero, ratione habita temporum liturgicorum, *eadem exercitia* ordinentur oportet, ut *sacrae Liturgiae congruant*, ab ea quodammodo deriventur, ad eam populum manuducant, utpote *quae* natura sua *iisdem* longe *antecellat*.

---

13 [9.] <sup>a</sup> et normis add.

<sup>b</sup> Sanctae.

---

AD ART. 7,8,9 [nunc 11, 12, 13] SCHEMATIS : [DECLARATIO].

*Intentio generalis huius sectionis est sollemniter affirmare doctrinam Litt. Enc. Mediator Dei de relationibus inter Liturgiam et vitam spiritualem singulorum : in specie, de perfecta possibili- tate, immo de omnimoda necessitate —, omni oppositione exclusa —, ad debitos fructus ex Liturgia percipiendos, unionis inter participationem celebrationum liturgicarum et sinceram pietatem, quae etiam interne singulas personas afficiant. Immo, urgetur conceptus de unitate vitae spiritualis; et ideo dicitur plenam participationem Liturgiae necessario exigere et praerequirere generale exercitium pietatis et christianarum virtutum in tota vita individui, etiam, uti patet, extra Liturgiam.*

*Ex hoc apparere debet commendationem Liturgiae nihil officere, sed, e contra, vehementer exigere intensam curam vitae spiritualis, etiam extra actiones liturgicas, cum omnibus mediis*

*Les célébrations non strictement liturgiques*

13. Les «exercices de piété» du peuple chrétien, du moment qu'ils sont conformes aux lois et aux normes de l'Église, sont fort recommandés, surtout lorsqu'ils se font sur l'ordre du Siège apostolique.

Les «exercices sacrés» des Églises particulières jouissent aussi d'une dignité spéciale lorsqu'ils sont célébrés sur l'ordre des évêques, selon les coutumes ou les livres légitimement approuvés.

Mais les exercices en question doivent être réglés en tenant compte des temps liturgiques et de façon à s'harmoniser avec la liturgie, à en découler d'une certaine manière, et à y introduire le peuple parce que, de sa nature, elle leur est de loin supérieure.

---

*DÉCLARATION JOINTE AUX  
ART. 7, 8, 9 DU SCHÉMA  
[DEVENUS 10, 11, 12]*

*L'intention générale de cette section est d'affirmer solennellement la doctrine de l'encyclique *Mediator Dei* sur les relations entre la liturgie et la vie spirituelle de chacun : en l'espèce, sur la parfaite possibilité, et même sur l'absolue nécessité — toute opposition exclue — pour obtenir les fruits attendus de la liturgie, de l'union entre la participation aux célébrations liturgiques et une piété sincère, qui affectent chacune des personnes même de l'intérieur. Bien plus, on insiste sur le concept d'unité de la vie spirituelle : c'est pourquoi il est dit qu'une pleine participation à la liturgie exige nécessairement et requiert d'abord un exercice général de la piété et des vertus chrétiennes dans toute la vie individuelle, même, c'est évident, en dehors de la liturgie.*

*Il apparaît de là qu'on ne doit mettre aucun obstacle pour recommander la liturgie, mais qu'au contraire, on doit exiger avec force un soin intense de la vie spirituelle, même en dehors des*

*asceticis consuetis et notis in traditione christiana.*

*Pia exercitia in genere, uti Via Crucis, Rosarium et alia huiusmodi, valde commendanda sunt, uti explicite inculcavit Pius XII in Litt. Mediator Dei. Attamen intentio huius sectionis est de piis exercitiis tractare tantum relate ad Liturgiam, sicut factum est in Instructione S. R. C. diei 3 sept. 1958.*

*Posita tamen possibilitate, immo necessitate, unionis Liturgiam inter et pia exercitia, in praxi harmonica compositio obtineri debet. Hinc fideles docere oportet de praecellentia precationis liturgicae et anni liturgici super ceteras devotionis formas : facile enim adhuc videri potest practica ordinatio pietatis fidelium, quae a cyclo liturgico abstrahit, aut etiam ipsi directe obversatur, ut fit v. gr. in quibusdam festis Sanctorum, quae cum festis sollemnioribus anni liturgici occurrunt (ex. gr. processio in honorem S. Antonii in festo Pentecostes), aut in triduanis vel novendialibus supplicationibus quae temporibus liturgicis, etiam principalibus, ita superponuntur, ut eorum temporum memoria amplius non appareat.*

*Has formas pietatis destruere, ut unice celebrationibus liturgicis locus detur, certe inopportunum esset; sed animarum pastores adlaborate debent ut fideles erudiant de modo colendi imprimis vitam liturgicam Ecclesiae, in mysteriis et temporibus anni liturgici, super ceteras devotionis species. Immo, ulterius progreendiendum est in hac actione pastorali, auferendo a mente fidelium quidquid in formis devotionalibus aliqualem sapere posset superstitionem, praesertim quoad numerum dierum in piis supplicationibus insumendorum, quoad formam earundem precationum, etc. : quae omnia difficultatem non parvam in multis gignere solent.*

---

#### Mise en œuvre

Lettre apostolique *Investigabiles divitias Christi* (6 février 1965) du pape Paul VI sur le culte du Sacré-Cœur [EDIL, 385].

Instruction *Eucharisticum mysterium* (25 mai 1967), nn. 58 et 67 [EDIL, 956 et 965].

*actions liturgiques, avec tous les moyens ascétiques habituels approuvés dans la tradition chrétienne.*

*Les exercices de piété en général, comme le Chemin de croix, le Rosaire et d'autres de ce genre, sont à recommander grandement, comme l'a souligné explicitement Pie XII dans l'encyclique Mediator Dei. Toutefois l'intention de cette section est de traiter des exercices de piété seulement par rapport à la liturgie, comme cela a été le cas dans l'Instruction de la S. Congrégation des Rites, du 3 septembre 1958.*

*Étant posée la possibilité, et même la nécessité, de l'union entre la liturgie et les exercices de piété, il faut aboutir dans la pratique à une harmonisation. Cela implique qu'il faut enseigner aux fidèles la prééminence de la prière liturgique et de l'année liturgique sur toutes les autres formes de dévotion : on peut, en effet, trouver facile jusqu'ici une ordonnance pratique de la piété des fidèles, qui fait abstraction du cycle liturgique, ou même lui est directement opposée, comme par exemple pour certaines fêtes des saints en concurrence avec les fêtes les plus solennelles de l'année liturgique (par exemple, une procession en l'honneur de saint Antoine le jour de Pentecôte), ou pour des triduums ou des neuvaines de prière qui se superposent aux temps liturgiques, même les principaux, au point que n'apparaisse plus suffisamment le souvenir de ceux-ci.*

*Il serait certes inopportun de détruire ces formes de piété pour faire place uniquement aux célébrations liturgiques ; mais les pasteurs d'âmes doivent s'employer à former les fidèles sur la manière d'honorer en premier lieu la vie liturgique de l'Église, dans les mystères et les temps de l'année liturgique, par dessus toutes les autres espèces de dévotion. Bien plus, il faudra progresser plus profondément dans cette action pastorale, en ôtant de l'esprit des fidèles tout ce qui dans les formes de dévotion pourrait déceler quelque relent de superstition, surtout pour ce qui est du nombre de jours à employer dans les prières, la forme de ces prières, etc. : toutes choses qui d'ordinaire font naître chez beaucoup des difficultés qui ne sont pas mineures.*

---

Directoire pastoral des évêques (22 février 1973), nn. 90-91 [EDIL, 3006-3007].

*De sacra communione et cultu mysterii eucharistici extra Missam* (21 juin 1973), n. 79 [EDIL, 3087].